

RÉUNION DU 1^{er} JUIN 2012

L'an deux mille douze, le premier juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAULT Marco, Maire.

Date de convocation : le 23 mai 2012

Etaient présents : Messieurs ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Mme DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEAU, MMmes MENAGER, DESCHAMPS, M. CHASLERIE, MMmes PITON, NOPPE.

Absents excusés : Mme LEBRETON, M. BARON

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. CHASLERIE

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter quatre délibérations à l'ordre du jour :

- ADHESION A LA SCIC « MAINE-ET-LOIRE BOIS ENERGIE »
- ANCIENNE EPICERIE PLACE DES AMANDIERS
- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER 4, RUE DU GRAVIER
- SECOND PROJET SCOT

Le Conseil accepte à l'unanimité de délibérer sur les sujets

DÉLIBÉRATIONS

1. LOTISSEMENT DE LA POITEVINIERE

a) Autoriser le maire à déposer le permis d'aménager

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de permis d'aménager a été examiné par la Commission lotissement du 22 mai 2012.

Il propose de déposer le permis d'aménager pour permettre ensuite, une fois le permis obtenu, d'entrer dans la seconde phase qui est la consultation des entreprises. La durée d'instruction du dossier est fixée à 3 mois.

Vu l'avis favorable de la Commission Lotissement du 22 mai 2012

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le dossier de permis d'aménager du nouveau quartier de la Poitevinère qui prévoit la réalisation de 10 lots d'une surface allant de 350 m² à 615 m², deux lots pour des logements sociaux et un lot communal .

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager du quartier de la Poitevinère

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le permis d'aménager du nouveau quartier de la Poitevinère.

b) Mise en nom de la rue

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom de rue à la nouvelle voie qui sera créée dans le nouveau quartier de la Poitevinère.

Il propose de nommer la voie : ruelle de la Poitevinère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 7 voix pour et 6 voix contre, souhaite attribuer le nom de : ruelle de la Poitevinère» à cette nouvelle voie qui desservira les parcelles du nouveau quartier de la Poitevinère (plan ci-joint) ;

2. BAC : Mise en nom

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise à l'eau du bac qui relira les deux rives de la Sarthe est prévue le 18 juin prochain.

Il précise qu'un appel a été lancé auprès de la population sur la lettre de Juardeil n° 01/2012 pour collecter des suggestions.

Un administré a répondu et a proposé le nom d'un Juardeillais patron charpentier d'un chantier au bord de la Sarthe et maire de Juardeil : Jacques BELLION.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1) souhaite attribuer le nom de : Jacques BELLION au bac à chaîne qui reliera les deux rives de la Sarthe

2) donne pouvoir à Monsieur le Maire ou un de ses adjoints pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

INFORMATIONS

3. PROJET VENTE DE PIZZAS A EMPORTER

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur PANCELLOT Laurent sollicite un emplacement pour son projet de vente de pizzas à emporter.

Le Conseil Municipal décide de donner un accord de principe.

4. FLEURISSEMENT 2012

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint expose au Conseil les principaux axes d'intervention et la démarche de fleurissement (espèces, couleurs, formes, nouveautés,...).

5. BATTUE AUX RENARDS le 5 Juin 2012

6. CEREMONIE DU 18 JUIN

Rendez-vous Place de la Mairie à 11 heures

7. ELECTIONS Législatives

Elaboration du bureau de vote

QUESTIONS DIVERSES

ADHESION A LA SCIC « MAINE ET LOIRE BOIS ENERGIE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que M. BEAUJEAN Conseiller en environnement et énergie auprès de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire a présenté lors de la réunion du 4 mai dernier la SCIC « Maine-et-Loire bois énergie ».

Cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif regroupera des fournisseurs de bois, des territoires, des utilisateurs privés et collectifs de bois, des organisations professionnelles agricoles, des logisticiens...

Le rôle de la SCIC est de favoriser l'approvisionnement de chaufferies locales à partir de la ressource locale en privilégiant le plus de proximité possible entre fournisseurs et utilisateurs. La SCIC devra gérer les mouvements de bois entre les producteurs et les acheteurs en coordonnant la production et la logistique aux besoins des chaufferies.

Vu les projets de statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SARL,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'adhérer à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SARL « Maine-et-Loire bois énergie »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'adhésion de la commune de JUVARDEIL à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SARL « Maine-et-Loire bois énergie », en approuve les projets de statuts et de souscrire 200 € de capital social.

- la désignation de M. HUNAUT Maire pour représenter la commune auprès de la SCIC .

ANCIENNE EPICERIE PLACE DES AMANDIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maître FAUQUEREAU Notaire à Chateauneuf a reçu de M. LAURENT Didier domicilié à SAINT MAUR une offre d'achat de 58 000 € pour le local ancienne épicerie.

Le Conseil Municipal refuse l'offre de M. LAURENT Didier, mais propose de baisser le prix de vente à 60 000 € au lieu de 65 000 €.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 169 et 982 , sises 4, rue du Gravier .

SECOND PROJET SCoT

Le Syndicat du Pays Segréen a arrêté le projet de SCoT le 16 février 2011 à l'unanimité.

Les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) sont favorables, à une exception près, sous réserve d'ajustements et de compléments d'ordre technique ne modifiant pas l'économie générale du projet.

La Commission d'Enquête a formulé un avis défavorable au SCoT, motivé notamment par le manque d'acceptation du projet auprès d'un certain nombre de communes et de communautés de communes contestant en particulier les objectifs de densité et de production de logements prévus par le projet de SCoT arrêté.

Les élus, en Comité Syndical du 19 octobre 2011, ont donc fait le choix d'arrêter le projet de SCoT une deuxième fois afin d'améliorer le contenu du document et de sécuriser le SCoT.

Les suites à donner pour respecter ces nouvelles dispositions sont :

- Conduire une réflexion à l'échelle du Pays afin de préciser les orientations politiques du projet ainsi que les choix de répartition des logements et des densités
- Réaliser un travail plus technique de reprise du SCoT pour lever les réserves des P.P.A. et compléter le dossier
- Reprendre le volet consacré à l'évaluation environnementale

La réunion de présentation du projet aux élus des communes de la communauté de communes du Haut-Anjou a eu lieu le 30 mai 2012. Un envoi du projet dans chaque commune a précédé cette réunion.

Il est demandé à chaque commune de se prononcer sur le contenu du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne un avis favorable au second projet SCoT.

TRACTO CROSS LES 22 ET 23 SEPTEMBRE

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Association Tracto-cross Anjou organise les 22 et 23 septembre prochain, une course de tracteur sur la commune dans les parcelles cadastrées section A n° 207, 208, 2015 et 216.

COMPTE RENDU REUNION DE LA C.C.H.A.

Madame MENAGER Anne Conseillère Municipale donne un compte rendu de la réunion du 24 mai.

L'ARBRE TETARD... DANS TOUS SES ETATS LE 16 JUIN

POINT SUR LES REUNIONS

NATATION POUR LES CLASSES DU PRIMAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y aura les vendredis 15, 22 et 29 juin, une séance d'une heure avec un maître nageur.